

# **SOUS PRÉTEXTE DE PANDÉMIE, DUMPING SOCIAL INTERNE ET DÉRÉGULATION DE LA DIFFUSION DE L'INFORMATION S'INTENSIFIENT !**

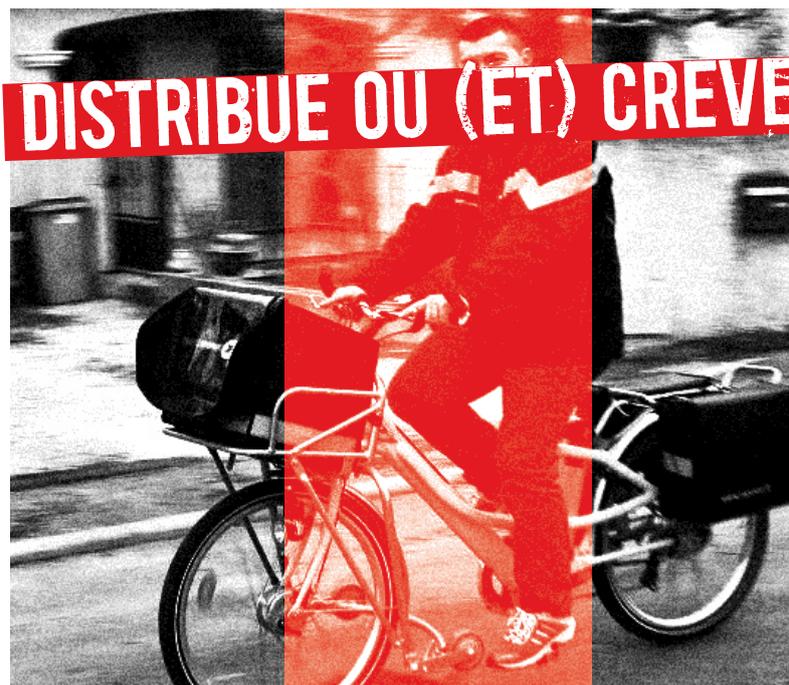
Les fédérations CGT FAPT et FILPAC dénoncent le dumping social organisé au sein du groupe La Poste sous prétexte de crise sanitaire, et appellent au rassemblement dans l'action des postiers, de leurs collègues de Médiapost et des intérimaires, face au danger grave et imminent qui les menace tous.

**D**epuis le début de la crise sanitaire, la CGT n'a cessé de revendiquer la priorité à la santé et à la sécurité des travailleuses et des travailleurs plutôt que de s'inquiéter du confort des entreprises et de l'avidité des actionnaires. Alors que beaucoup de salariés sont encore privés des moyens de protection les plus élémentaires (masques, gants, gel, lingettes désinfectantes, plexiglas, mesures de désinfection) et que les méthodes visant à respecter les mesures barrières restent inefficaces, le patronat s'obstine à tenter de contraindre les salariés à prendre des risques sur leur lieu de travail, quitte à les menacer de délocaliser leurs charges de travail s'ils font valoir leur droit de retrait.

## **LA LIBERTÉ DE LA CIRCULATION DE L'INFORMATION**

La Poste, dépositaire d'une mission de service public universel de la distribution du courrier et de la presse d'information, ne fait pas exception à la règle ! Pour pallier son incurie en matière de sécurité envers les postiers, le groupe La Poste fait appel à 3 000 « volontaires » pour distribuer la presse le lundi et le mardi, dans un premier temps, et pour renforcer les tournées des facteurs le mercredi, dans certains territoires, notamment pour la distribution des colis. Pour contourner ses obligations de protection des salariés de son entreprise, la Poste fait donc appel à 1 200 salariés de sa plus grande filiale, Médiapost. Cet appel est en totale contradiction avec le message

**Pour contourner ses obligations de protection des salariés de son entreprise, la Poste fait donc appel à 1 200 salariés de sa plus grande filiale, Médiapost.**



audio adressé par la directrice générale de Médiapost aux distributeurs le 27 mars dernier, les informant de leur mise en chômage partiel afin de préserver leur santé et celle de leurs proches, et de contribuer à ralentir l'épidémie de COVID 19.

Ainsi le groupe La Poste touche-t-il l'argent de l'État sur tous les tableaux : le chômage partiel et les aides pour la distribution de la presse assurée par une partie de ces mêmes salariés repris en CDD !

La position affichée est claire : « Je distribue le courrier et la presse trois jours sur six pour soi-disant « protéger » les postières et les postiers mais je n'hésite pas à placer les distributrices et les distributeurs de Médiapost ainsi que les intérimaires en danger grave et imminent ! »

En réalité, il s'agit avant tout de mettre en place le dumping social qui utilise des salariés ayant des droits et des garanties inférieurs à celles des postiers, pour distribuer la presse et ainsi assurer une des missions de service public fondamentales. Et dans le même temps, on continue à optimiser les organisations de travail et l'utilisation de ces mêmes facteurs afin de satisfaire les logiques commerciales du e-commerce Amazon, Cdiscount et consorts.

## **La direction du groupe La Poste n'hésite donc pas à faire appel à des salariés qu'elle méprise à longueur d'année en leur imposant des conditions de travail déplorables.**

C'est bien la logique du profit et de l'exploitation maximale des salariés, qu'ils soient de Médiapost ou de la maison mère, qui prime en temps de crise !

La direction du groupe La Poste n'hésite donc pas à faire appel à des salariés qu'elle méprise à longueur d'année en leur imposant des conditions de travail déplorables (distribution avec leurs propres véhicules, multitude de temps partiels, convention collective de bas niveau) pour contourner les revendications légitimes d'autres salariés du groupe qui bénéficient d'un statut plus protecteur. Elle n'a aucun scrupule à risquer leur vie pour des raisons d'intérêt purement économique.

En fait, sous couvert de cette crise sanitaire sans précédent, la direction du groupe La Poste continue d'appliquer sa stratégie d'externalisation et d'abaissement des droits et garanties des salariés en mettant en opposition entre eux les salariés du groupe pour le seul intérêt des actionnaires. La CGT ne rentrera pas dans ce jeu de division et condamne cette absence totale de considération vis-à-vis des salariés du groupe la Poste et de ses filiales.

Pour La CGT, tous les salariés du groupe La Poste doivent avoir les mêmes droits et garanties, encore plus quand leur santé et leur vie sont mises en cause.

### **LA LIBERTÉ DE LA DIFFUSION DE L'INFORMATION**

Alors que l'État et les grands éditeurs de presse continuent leur entreprise de dérégulation des réseaux traditionnels de la distribution de l'information par la destruction de la loi Bichet et la libéralisation du service postal, le groupe La Poste se sert de l'épidémie du coronavirus pour se débarrasser de la distribution postée de la presse qui lui pèse tellement depuis des années. En faisant le choix d'imposer une organisation de leur travail fondée sur un système fou qui vise à faire opérer ses agents trois jours sur six (trois jours travaillés, quatre jours confinés), l'entreprise La Poste, non seulement n'empêche nullement la propagation du virus, mais surtout ne répond plus à son obligation d'être un des principaux vecteurs de l'information due aux citoyennes et citoyens français.

Les fédérations FAPT et FILPAC exigent, notamment dans le cadre de la distribution de la presse et du courrier, que le groupe La Poste mette en place une organisation du travail permettant d'assurer ses missions essentielles six jours sur sept en assurant drastiquement la santé

et la sécurité des personnels et usagers. Si toutes les conditions de santé et de sécurité ne sont pas réunies, les agents ne doivent en aucun cas prendre leur service, mais au contraire faire valoir leur droit de retrait.

Pour cela, la priorité doit être donnée à la distribution des colis liés au médical et aux besoins sociétaux et sociaux urgents des usagers, ainsi qu'à la diffusion de la presse d'information. Respecter ces priorités nécessiterait l'intervention de moins de personnes sur les sites au même moment et l'observance stricte de toutes les mesures maximales de sécurité, tout en continuant à assurer les missions postales prioritaires.

La CGT a toujours été porteuse de propositions pour l'exercice du service public et de la distribution pluraliste de la presse ainsi que sur les droits des salariés qui y contribuent chaque jour et elle est prête à en discuter avec tous les interlocuteurs concernés : l'État, le groupe La Poste et les éditeurs de la presse d'information.

En attendant, elle adresse tout son soutien :

**Aux salariés de Médiapost, pour leur choix de refuser de servir de « chair à canon » dans cette soi-disant guerre contre le Covid-19.**

À l'ensemble des postiers qui aujourd'hui croulent sous des charges de travail qui ne leur permettent pas d'assumer leurs missions de service public – dont la distribution de la presse – dans des conditions de travail acceptables et surtout de nature à préserver leur santé, dans la période que nous vivons.

Les fédérations FAPT et FILPAC appellent leurs syndicats respectifs à tout mettre en œuvre pour empêcher ce dumping social qui se fait au détriment de la santé et de la vie des salariés.

Aucune parution des abonnés postés ne doit sortir des imprimeries tant que le groupe La Poste ne revient pas sur cette mise en danger des travailleurs les plus précaires. Dans les plateformes du groupe La Poste, tout doit être mis en œuvre dès ce jour pour empêcher les abonnés d'être distribués par d'autres salariés que les postiers en titre, dans les conditions sanitaires et de sécurité les plus optimales.

**Tous ensemble, refusons la mise en danger de la santé des travailleurs. Notre solidarité est mise à l'épreuve contre l'égoïsme de leurs intérêts particuliers. Nos vies valent plus que leur profit. Passons aux actes ! •**